

Le SAGE du bassin versant de l'Arc

Schéma

d'Aménagement et de

Gestion des Eaux

Actualisation et mise en conformité

avec la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques et
le SDAGE Rhône et Méditerranée 2009-2015



2010 : Actualisation du SAGE

**2001-2009 : Mise en oeuvre du SAGE sur
le bassin versant de l'Arc**

2001 : Approbation du SAGE

1

Actualiser le SAGE de l'Arc et de ses Affluents, *POURQUOI ?*

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

- A quoi sert le SAGE élaboré en 2001 sur le bassin versant ?
- Pourquoi l'actualiser ?
- Quels sont les effets (les impacts) de cette actualisation ?
- Comment réussir cette actualisation ?

■ A quoi sert le SAGE élaboré en 2001 sur le bassin versant ?

- Le SAGE est un outil de gestion et de planification de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Arc
- Le SAGE permet de fixer des orientations sur 10 ans : préconisations réglementaires, techniques et de communication
- ...

■ Pourquoi l'actualiser ?

- parce qu'après **10 ans de vie**, notre SAGE a **besoin d'être réajusté**, de faire un **bilan des retours d'expériences**, de ce qui a fonctionné et de ce qui doit être amélioré.

- parce que la **réglementation a évolué** :
 - ▶ la **Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA)** de décembre 2006 modifie la structuration et la portée juridique des SAGE et impose une actualisation des « anciens » SAGE avant décembre 2010.

 - ▶ Le **SDAGE**....

■ Quels sont les impacts de cette actualisation ?

- Modification de la structuration des documents du SAGE :
 - ▶ Elaboration d'un **PAGD** (*Plan d'Aménagement et de Gestion Durable*) de l'Eau et des Milieux Aquatiques (= équivalent PADD)
 - ▶ Constitution d'un **REGLEMENT**, coeur du SAGE
 - ▶ Réalisation d'une **ETUDE ENVIRONNEMENTALE** sur le principe de l'étude d'impact du SAGE sur l'environnement
 - ▶ Introduction du **potentiel hydro-électrique** sur le territoire

■ Modification de la **portée juridique** du SAGE :

► Le Règlement devient un **document de référence en matière d'aménagement du territoire** :

Notion de compatibilité et de conformité par rapport aux documents d'urbanisme (cf à toi Céline)

► Le SAGE est **opposable à l'administration mais aussi au tiers** (cf à toi Céline d'expliquer). Le SAGE est d'ailleurs approuvé après enquête publique.

► Si l'actualisation du SAGE n'est pas réalisée avant fin 2010, le SAGE perd sa valeur juridique

➔ le « nouveau » SAGE = une « chance » pour encadrer la politique de l'eau sur notre territoire en tenant compte de ses spécificités.

■ Comment réussir cette actualisation ?

- Mettre en place une **concertation de terrain**, opérationnelle **avec les différents usagers** de l'Arc et de ses Affluents pour faire le bilan du SAGE (retours d'expériences)
- **Ne pas refaire un SAGE**, ne pas repartir sur un long processus de concertation car besoin d'une actualisation rapide.
- Proposer un **SAGE lisible et pragmatique** pour en assurer une pleine application locale.

2-

Que disait le SAGE de l'Arc et de ses Affluents en 2001 ?

■ Reprendre les grands enjeux du SAGE :

- sur la gestion des inondations
- sur la qualité
- sur les milieux aquatiques
- sur la ressource
- sur la valorisation des cours d'eau et la sensibilisation des populations

Ne pas rentrer dans les détails- Ne pas descendre dans les préconisations

■ **Reprendre les grands enjeux du SAGE :**

- **sur la gestion des inondations**
- **sur la qualité**
- **sur les milieux aquatiques**
- **sur la ressource**
- **sur la valorisation des cours d'eau et la sensibilisation des populations**

Ne pas rentrer dans les détails- Ne pas descendre dans les préconisations

3

Que dira le SAGE de l'Arc et de ses Affluents en 2010 ?

■ La réunion d'aujourd'hui va permettre d'y réfléchir et de faire des propositions.

■ Ateliers «Inondations», «Qualité des eaux et des milieux», «Ressource» et «Valorisation patrimoniale» pour :

1- **Faire le bilan** de l'application du SAGE 2001 sur le territoire : retours d'expériences, points à améliorer

2- Réfléchir et proposer **des ajustements pour le SAGE version 2010-2015.**